

# 27e Congrès USP

## 23-24-25 mars 2012

### Rapport Moral

L'année qui vient de s'écouler depuis le congrès de Caen a vu l'accélération des bouleversements sécuritaires et gestionnaires touchant la psychiatrie publique, donnant à nos actions de résistance syndicale un caractère particulièrement intense et pressant.

En premier lieu, nous n'avons pu éviter la mise en place de la nouvelle loi du 5 juillet 2011 « relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques », voulue par le pouvoir actuel comme une pièce maîtresse de son édifice de contrôle social au service de l'ordre économique. La judiciarisation des hospitalisations complètes n'est qu'un trompe l'œil pour faire avaler la pilule autrement plus amère de soins forcés à domicile remettant en cause les droits fondamentaux, imposés par l'administration préfectorale sans considération véritablement sanitaire, et cela sans précédent historique connu. Réunis dans le collectif « Mais c'est un homme » avec des organisations amies comme la Ligue des droits de l'homme, Sud santé, le syndicat de la magistrature, nous avons néanmoins continué à dénoncer sans relâche cette situation, ses déclinaisons locales et son durcissement récent. De nombreux colloques, conférences-débats, communiqués et articles de presse ont popularisé nos positions sur les dangers anti-démocratiques d'une telle évolution. Aussi, nous avons été parmi les premiers à dénoncer le projet de décret sur la « réinsertion » des patients faisant l'objet de soins sans consentement, qui codifie les modalités de l'intervention à domicile et le partage d'informations médicales confidentielles avec les services sociaux et les services de l'Etat. Accompagnant l'action de certaines associations d'usagers, nous gardons bon espoir que la QPC sur ces soins ambulatoires, reconnus attentatoires aux libertés individuelles par le Conseil d'Etat, aboutisse à l'annonce imminente de l'abrogation de la loi, d'autant plus que le principal parti « d'alternance » s'est prononcé dans ce sens...

En second lieu, nous avons poursuivi des actions inédites de lutte contre le fichage informatique des personnes psychiatisées et de l'ensemble des citoyens : le recours au Conseil d'Etat contre l'arrêté du 20 décembre 2011 instaurant un usage détourné du RIMP par l'Etat, pour discriminer les soins en fonction de critères socio-économiques, a achevé sa phase d'instruction, et une plaquette d'information et de réaction sur les droits des usagers face à l'informatisation de leurs données personnelles a été diffusée nationalement, parallèlement à celle concernant les droits des patients soignés sous contrainte. Très récemment, un réseau transversal de lutte contre le fichage dans tous les domaines de la société a vu le jour, lançant une pétition nationale portée par plus de 30 organisations, « En 2012, sauvons la vie privée », qui a dépassé 5000 signatures. L'objectif est de faire changer la loi Informatique et libertés pour restaurer un véritable droit d'opposition, face à une informatisation des données personnelles entraînant un risque majeur de repérage voire d'élimination numérique des personnes et des catégories indésirables sur les plans économique et sécuritaire.

Ensuite, des actions syndicales plus classiques mais non moins essentielles se sont poursuivies, pour défendre le statut de praticien hospitalier contre les attaques marchandes et scientistes contenues dans la loi HPST et annonçant la mutation rapide de la psychiatrie vers la santé mentale obligatoire. Nous participons toujours à la CPH, en dépit de la signature par celle-ci d'un accord-cadre généralisant une politique d'intéressement des équipes soignantes, ainsi qu'une politique d'auto-évaluation et d'autocontrôle des praticiens hospitaliers. Nous avons eu l'occasion de soutenir, jamais assez vigoureusement, des confrères injustement bousculés par cette réorganisation managériale et pseudo-scientifique, menée certes par leurs directeurs ou chefs de pôle, mais aussi dans certains cas par des associations d'usagers voire un pouvoir politique se permettant de remettre en cause les pratiques indépendantes d'inspiration psychanalytique. Pour défendre notre statut et nos collègues, il était indispensable de présenter une liste indépendante à la commission de discipline : L'USP y sera bien présente, ayant recueilli un siège avec 16% des suffrages, poids non négligeable dans le climat de conformisme normopathique qui prévaut aujourd'hui. Récemment, nous avons interpellé la DGOS quant à la légèreté bien peu réglementaire avec laquelle certains présidents de CME ont été élus, cumulant les fonctions et du coup les fragilisant, et nous avons dénoncé la généralisation de la prime à la performance, à travers un communiqué intersyndical rappelant les principes déontologiques et républicains de l'égalité et de l'indépendance... Enfin, nous continuons à participer aux collectifs nationaux voire européens qui défendent la médecine de proximité et de service public. Quant à notre positionnement face au collectif de plus en plus étriqué des 39, il est grandement facilité par le fait que celui-ci nous ignore... Contre la logique dominante de profit et de concurrence, la défense de la démocratie sanitaire est ainsi devenue une lutte quotidienne, condition de notre intégrité professionnelle au service de l'individu et de la santé publique.

Abrogation de la loi sécuritaire sur les soins sans consentement à domicile, restauration du droit d'opposition au fichage informatique, abandon des primes à la performance et autres renoncements bureaucratiques à notre indépendance : nous avons encore du pain sur la planche ! Voilà comment se dessine aujourd'hui la pratique d'une alterpsychiatrie qui vise, contre les vents sécuritaires et les marées capitalistes, à défendre coûte que coûte les droits des citoyens, usagers comme professionnels : la santé mentale comme éthique de la liberté n'est soluble ni dans l'austérité dépressive, ni dans la manie techno-scientiste imposées cyniquement par le pouvoir sarkoziste ! La fin attendue de celui-ci donnera-t-elle plus de crédit à nos revendications syndicales ? Rien n'est moins sûr...